



SC GIÈRES BASKET

ADHÉSION 2017-2018

09.53.45.38.61 - basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

IMPORTANT : RÉFORME DU CERTIFICAT MÉDICAL

Pour cette saison 2017-2018, chaque demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball en compétition, daté de moins d'un an. Ce certificat médical sera valable 3 ans. Vous n'aurez donc pas de nouveau certificat médical à fournir pour la saison suivante et serez soumis à un auto-questionnaire de santé.

PIÈCES À FOURNIR AVEC CETTE FEUILLE

- Le formulaire de demande de licence FFBB dûment complété avec certificat médical et demande de surclassement en fonction de votre situation. Ne pas remplir les encadrés « charte d'engagement » et « attestation questionnaire médical ».
- 1 photo d'identité récente et petit format,
- 1 enveloppe timbrée et libellée à votre adresse,
- le paiement de l'intégralité de la cotisation (voir au verso),
- la photocopie d'une pièce d'identité si vous êtes nés en 1999 ou pour une création de licence si vous êtes majeur.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél Portable :

E-mail : **(obligatoire)**

Profession ou établissement scolaire fréquenté :

Problèmes médicaux éventuels :

À REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame..... représentant légal de l'enfant..... autorise celui-ci (celle-ci) à participer aux activités du SC Gières Basket pour la saison 2017/2018. Les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) ou à accepter les moyens de transport du club en déchargeant les accompagnateurs de toute responsabilité et en les autorisant à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. Autorisation parentale selon signature ci-dessous.

Date : / /

Signature :

Père Profession :

Téléphone portable :

Mère Profession :

Téléphone portable :

Autre personne à contacter NOM :

Téléphone :

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne, ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable du club.

COTISATION 2017-2018

Catégorie	Années de naissance	Adhésion avec assurance A FFBB
U7	2011 - 2012	115 euros
U9	2010 - 2009	115 euros
U11	2008 - 2007	120 euros
U13	2006 - 2005	125 euros
U15	2004 - 2003	125 euros
U17	2002 - 2001	145 euros
U20	1998 - 1999 - 2000	145 euros
Seniors	1997 et avant	145 euros

IMPORTANT : À LIRE

Pour une couverture optimale de nos licenciés et dans un souci de simplification administrative, l'assurance option A proposée par la FFBB est prise en charge par le club et intégrée au coût de la licence. Ainsi, vous devez cocher la case « option A » dans le cadre assurances sur le formulaire de la FFBB. Dans le cas où vous refusez de souscrire à l'assurance fédérale, vous devez nous fournir une attestation d'assurance mais le coût de la cotisation reste inchangé. Pour les adhérents qui ont un emploi, vous pouvez choisir de bénéficier d'options complémentaires (options B ou C) en cochant les cases correspondantes sur le formulaire FFBB et en réglant au club le montant indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-contre.

Option B :
150,65 €

Option C :
+ 0,50 €

Coût des mutations : Le coût de l'adhésion pour les mutations est de **180 euros** (assurance A incluse) pour la catégorie U15 et de **245 euros** pour les catégories U17, U20 et Seniors. Si réinscription en 2018/2019, vous bénéficierez d'une déduction de **20 euros** pour les catégories U15 et de **35 euros** pour les catégories U17, U20 et Seniors sur le montant de l'adhésion 2018/2019.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé de l'adhérent ou pour une arrivée au cours de la saison. Le dossier de demande de licence sera transmis aux instances fédérales une fois que l'intégralité du paiement de la cotisation nous sera parvenue (possibilité de payer en plusieurs fois, voir ci-dessous).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Espèces

1 chèque

2 chèques (montant total divisé par 2)

3 chèques (montant total divisé par 3)

Ordre : « Sporting Club Giérois »

Mettre le nom de l'adhérent (et si nécessaire la date d'encaissement) au dos du chèque

Réduction 30 euros Pass'Région (fournir un chèque de caution de 30€)

Numéro carte :

Réduction 15 euros Pass'sport du département (collégiens) (à joindre au dossier et/ou fournir un chèque de caution de 15€)

Coupons sport ANCV (à joindre au dossier)

Montant total des coupons :€

Souhaitez-vous obtenir une attestation de paiement ?

Oui

Non

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e)

autorise le SC Gières Basket à utiliser mon image (ou celle de mon enfant) dans le cadre exclusif de son activité.

Le Sporting Club Giérois, club affilié à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) sous le numéro 0138025, s'engage à inscrire auprès de celle-ci la personne qui se sera acquittée de la cotisation annuelle définie ci-dessus, devenant ainsi licenciée du club pour la saison sportive en cours. En contrepartie, tout licencié au club est tenu d'être présent aux entraînements suivant le calendrier défini en début de saison, ainsi qu'aux matchs de compétitions dont le calendrier est défini par la FFBB, et retransmis par le club.

Toute absence « programmée ou non » pour une rencontre ou un entraînement devra être signalée auprès de l'entraîneur. A la suite d'absences répétées aux compétitions et/ou entraînements, l'entraîneur peut refuser la présence du licencié pendant la période qu'il définira. Le club s'engage à prévenir aussi rapidement que possible les licenciés lors de modifications sur le planning des compétitions au travers de ses outils de communication et par le biais de l'entraîneur.

Tout licencié qui sera sanctionné d'une faute technique ou d'une faute disqualifiante lors d'une rencontre de championnat devra rembourser au club le montant réclamé par les instances fédérales.

Fait à le / /

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé »